

Achats de la Recherche



L'INTÉRESSEMENT RECHERCHE

L'intéressement Recherche a pour objectif de soutenir les projets de recherche tout au long de leur cycle : élaboration, mise en œuvre et valorisation par la publication. Il doit également rendre visibles les axes de recherche.

Modalités d'attribution

Une part fixe est attribuée aux pôles (soutien investigation et aide à la publication) calculée selon le score SIGAPS SIGREC et le nombre de nouveaux contrats uniques signés avec les industriels des produits de santé. Une part variable transversale est attribuée par projet (ARI, instituts universitaires, soutien au montage) après avis de la Commission médicale et scientifique.

LE CHIFFRE 2019

2,40 M€
d'autorisation
de dépenses
dans le cadre de
l'intéressement



ACHATS

La cellule « achats » de la Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI) a pour mission pour les investigateurs :

- × accompagner et informer les investigateurs, les chefs de projets, les ARC sur la procédure à suivre pour effectuer des achats spécifiques;
- × effectuer les achats spécifiques.

Dans un souci de clarification, le process achat a été simplifié en centralisant dans un seul outil les demandes institutionnelles.